

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024

Nombre de délégués en exercice : 83

Nombre de délégués présents : 60

Pouvoirs : 5

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à FALAISE, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail le 12 décembre 2024.

Monsieur Philippe POUPARD est désigné secrétaire de séance.

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom	Présent	Absent	A donné pouvoir à	SUPPLEANT - Nom	Prénom	Présent
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	Présent			LECROSNIER	Edith	
BAROU EN AUGÉ	GALLET	Jean-Louis	Présent			DECOBERT	Isabelle	
BEAUMAIS	LORION	Françoise	Présente			D'HAUTEFEUILLE	Arnaud	
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne		Absente		BOULAND	Patrick	
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige	Présente			DELECOLLE	Jacques	
BONS TASSILLY	CATEAU	Olivier				GORAK	Jacky	Présent
CORDEY	BISSON	Roger	Présent			BOUILLET	Philippe	
COURCY	VERDONCK	Marc		Absent		DUBOURGUAIS	Arnaud	
CROCY	REUSSNER	Edouard	Présent			DELAUNEY	Nadine	
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel		Absent		MOISAN	Angélique	
EPANEY	DUGUEY	Bruno	Présent			ANDRE	Jacques	
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	Présent			DUCLOS	Jacques	
ERNES	LAMANDE	Xavier		Absent		CARDINE	Pierre	
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	Présent					
FALAISE	LE BRET	Jacques	Présent					
FALAISE	LE VAGUERESSE-MARIE	Cécile			Pouvoir à Sandrine PETIT			
FALAISE	GRACIA	Fabrice	Présent					
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle		Absente				
FALAISE	DAGORN	Grégoire	Présent					
FALAISE	CANONNE	Magali	Présente					
FALAISE	LEBAÏLLY	Bénédict		Absente				
FALAISE	LEBAS	Jean-Marc			Pouvoir à Hervé MAUNOURY			
FALAISE	PETIT	Sandrine	Présente					
FALAISE	DROUET	Philippe	Présent					
FALAISE	DUVAL	Sonia		Absente				
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	Présente					
FALAISE	RICHARD	Bastien	Présent					
FALAISE	BOULIER	Bruno	Présent					
FALAISE	DEWAELE	Clara			Pouvoir à Béatrice MARTIN			
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc	Présent					
FALAISE	MARTIN	Béatrice	Présente					
FALAISE	SOBECKI	Loïc		Absent				
FALAISE	MARY ROUQUETTE	Valérie	Présente					
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno		Absent		MACE	Gilles	
FOURCHES	LEROY	Eric	Présent			OUIV	Michel	
FOURNEAUX LE VAL	CATHERINE	Sabrina	Présente			GUILLOT	Laurent	
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	Présente			PAGNY	Brigitte	
JORT	GUILLEMOT	Jean-François		Absent		LEMAITRE	Jean-Claude	
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie	Présente			SAINTE-MARTIN	Magali	
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert	Présent			CATHERINE	Emmanuel	
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	Présent			NOEL	Colette	
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	Présent			CARUHEL	Jérôme	
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude	Présent			ROCHELET	Christine	
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques		Absent		LEMUNIER	Jean	
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien				KIPRE	Théodore	Présent
LES MOUTIERS EN AUGÉ	POURRIT	Alain	Présent			SUZANNE	Alain	
LOUVAGNY	PORCHON	Christian		Absent		GABRIEL	Odile	
MAIZIERES	ALIMECK	Tony			Pouvoir à Kevin DEWAELE	SALLEY	Sébastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain	Présent			CAHOURS	Michel	
MORTEAUX COULBOEUF	BACHELEY	Christian	Présent			MARTINE	Jean-François	
NORON L'ABBAYE	GIESZCZYK	Jean-René	Présent			DECLERK	Véronique	
NORREY EN AUGÉ	ORIOU	Michaël		Absent		MOISSON	Pierre	
OLENDON	BLAIS	Norbert	Présent			DELAROCHE	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves	Présent			SCELLES	Fabrice	
PERRIERES	CHANDON	Gérard		Absent		SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine				ANQUETIL	Marilyne	Présente
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel				GUERIN	Christian	Présent
PIERREPONT	LEMERCIER	Jean-Jacques	Présent			GIDEL	Sandrine	
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne	Présente					
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky	Présent					
POTIGNY	KEPA	Gérard	Présent					
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne			Pouvoir à Gérard KEPA			
POTIGNY	BENOIT	Dominique	Présent					
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie	Présent					
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Neige		Absente				
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présente			HEUZE	Xavier	
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis				PIERRE	Pascal	Présent
SAINTE GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline	Présente			BURON-LEDARD	Nadège	
SAINTE MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge	Présent			LEVAILLANT	Marie-Françoise	
SAINTE PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	Présent			BOURY	Stéphane	
SAINTE PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	Présent			DELAUNAY	Julien	
SASSY	VARIN	Dominique	Présent			DANNEVILLE	Marie-Noëlle	
SOULANGY	POUPARD	Philippe	Présent			GASNIER	Elisabeth	
SOUMONT SAINTE QUENTIN	ROCHE	Philippe		Absent		LECOMTE	Cyril	
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette		Absente		CRESPIN	Estelle	
USSY	DELILE	Éric	Présent					
USSY	JAMES	Marie-Anne	Présente					
VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel		Absent		SOREL	Sylvie	
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien	Présent			PAGEOT	Laurence	
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves	Présent			ANCEL	Hélène	
VIGNATS	DEWAELE	Kevin	Présent			VANDON	Philippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis	Présent			BENOIST	Rémi	
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck				LEFEVRE	Pascal	Présent

ENVIRONNEMENT – DECHETS – MODIFICATION DES REGLEMENTS DES DECHETERIES CONCERNANT LA RESTRICTION D'ACCES DES PROFESSIONNELS ET FIXATION DES TARIFS APPLICABLES

La mise en place de la filière à Responsabilité Elargie du Producteurs (REP) pour les Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment (PMCB) dans les déchèteries ouvre la réflexion sur les limites du service public de gestion des déchets et l'acceptation ou non des professionnels en déchèterie. Le service public de gestion des déchets a pour mission de gérer la collecte et le traitement des déchets en provenance des ménages. Avec les nouvelles filières REP mises en place, et notamment celle destinée aux PMCB, des solutions de collecte gratuite sont désormais en place pour les professionnels via les enseignes de distribution de matériaux et les déchèteries professionnelles, voire directement sur les entrepôts et les chantiers. Les autres déchets « encombrants », « inertes ferrailés », « bois de palettes et cagettes » refusés dans la REP PMCB, au final en petites quantités, peuvent également être apportés par les professionnels à la déchèterie professionnelle où ils feront l'objet d'une facturation.

Il devient donc possible d'interdire l'accès en déchèterie des professionnels pour les catégories de déchets où des solutions autres, et souvent gratuites, existent.

Dans ce contexte, il convient donc d'actualiser les règlements des déchèteries, notamment sur l'autorisation d'accès des usagers suivant leurs catégories, mais aussi sur les déchets des nouvelles filières REP pouvant être déposés, ou encore sur les limites de volume acceptés. Les tarifs applicables sont également actualisés en fonction de l'évolution des coûts du service et des prix des prestations.

Le Conseil communautaire

- Vu le Code Général des collectivités territoriales ;
- Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Falaise et notamment la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » exercée par la collectivité ;
- Vu la délibération n°117/2022 prise par le Conseil communautaire du 17 novembre 2022 relative à l'accès en déchèterie avec un véhicule professionnel ;
- Vu la délibération n°145/2024, prise par le Conseil communautaire du 19 décembre 2024, relative à l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Falaise à la filière à Responsabilité Elargie du Producteur (REP) pour les Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment (PMCB) et à la contractualisation avec l'éco-organisme VALOBAT ;
- Considérant le maillage des points de reprise à disposition des professionnels pour les dépôts des déchets du bâtiment, à savoir un distributeur et une déchèterie professionnelle sur la Commune de Falaise ;
- Considérant qu'il convient, en conséquence, d'actualiser les règlements des déchèteries en y précisant les conditions d'accès suivant les catégories d'usagers ;
- Considérant qu'il convient également d'actualiser les limites de volumes acceptés, ainsi que les tarifs en vigueur ;
- Considérant l'avis favorable de la Commission Environnement du 22 octobre 2024 et du Bureau communautaire du 5 décembre 2024 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Abstentions : 0	Suffrages exprimés : 65
	Pour : 65
	Contre : 0

- **APPROUVE** la modification, à compter du lundi 7 avril 2025, des règlements des déchèteries afin de limiter l'accès des professionnels en déchèterie pour le dépôt de quelques déchets (cartons, ferrailles) et d'interdire l'accès des professionnels pour les déchets du bâtiment de la REP PMCB, ainsi que pour les encombrants, les inertes et le bois hors REP et les déchets verts.
- **PRECISE** qu'une exception est faite pour les seules communes adhérentes et les associations du territoire en acceptant les dépôts des déchets encombrants, inertes et bois hors REP PMCB, avec une gratuité limitée à certains volumes journaliers.
- **PRECISE** qu'un accès gratuit des professionnels est maintenu pour les cartons et les ferrailles, ainsi que pour les déchets des autres REP déjà mises en place pour les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE), les Articles de Sport et Loisirs (ASL), les Articles de Bricolage et de Jardin (ABJ), les jouets et le mobilier, hors vendeurs ou distributeurs de ces produits.
- **CONSIDERE** tout dépôt avec un véhicule professionnel comme un dépôt issu d'une activité professionnelle, sauf autorisation préalable accordée par la Collectivité.
- **FIXE** ainsi qu'il suit les tarifs liés aux encombrants et au bois pour les particuliers :
 - ✓ **Encombrants** : 25 € HT du m³ au-delà du mètre cube journalier gratuit;
 - ✓ **Bois** : 15 € HT du m³ au-delà du mètre cube journalier gratuit;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tout document utile relatif à ce dossier.

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : 20/12/2024

Et de la publication électronique le : 30/12/2024

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 014-241400514-20241219-147_2024-DE

Le Président
Jean-Philippe MESNIL

